

# PRÉPOSÉ(E) À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Sous l'autorité du directeur des Loisirs et de la Culture et en collaboration avec la chef d'équipe à l'aménagement paysager, le préposé à l'aménagement paysager prépare et entretient les parcs, les aménagements paysagers et les espaces verts de la ville en procédant à la plantation, à l'arrosage, au sarclage des plantes, à la tonte de gazon et à l'installation des protections hivernales.

## Exigences

- Détenir un diplôme d'études secondaires combiné à 2 ans d'expérience dans des activités similaires ou un diplôme d'études professionnelles dans le domaine de l'aménagement paysager jumelé à 6 mois d'expérience;
- Démontrer des habiletés à utiliser sécuritairement les différents équipements/outils/accessoires;
- Disposer d'une très bonne forme physique et d'une capacité à travailler dans des conditions climatiques parfois difficiles (un examen médical est requis);
- Démontrer de l'autonomie, un bon esprit d'équipe ainsi qu'un souci marqué du détail et du travail bien fait;
- Avoir de la facilité à communiquer avec courtoisie;
- Détenir un permis de conduire de classe 5.

## Conditions de travail

- Il s'agit d'un poste syndiqué régi par la convention collective;
- L'horaire de travail est sur semaine et sur fin de semaine à l'occasion, à raison de 40h / semaine;
- Le taux horaire de base est de 18,49\$/heure jusqu'à un maximum de 24,65\$/heure;
- Un remplacement d'un congé sans solde est à combler, avec possibilité de maintien en emploi par la suite. La période de travail s'échelonne de mai à octobre 2022.

## Comment postuler?

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant 16 heures **le 17 mai 2022** avec la mention « Concours Préposé(e) à l'aménagement paysager » à l'adresse suivante :

Ville de Baie-Saint-Paul  
M. Philippe Dufour, directeur du service des Loisirs et de la Culture  
15, rue Forget, Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 3G1  
Courriel : [philippedufour@baiesaintpaul.com](mailto:philippedufour@baiesaintpaul.com)

*Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.*

*La Ville de Baie-Saint-Paul applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.*